



INFO MILLE-ISLES

JUIN 2009

Le conseil municipal vous invite à ses deux activités estivales.

MÉCHOUI *porc et bœuf*

avec les services du traiteur "Méchoui Lechasseur"

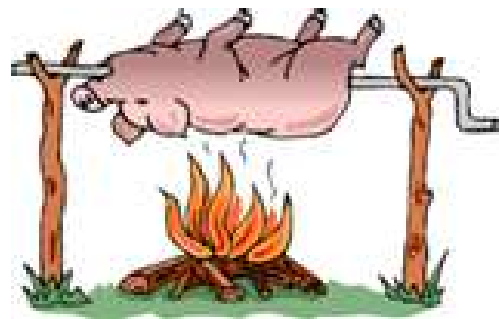
Soirée dansante avec DJ Virtuel

et taureau mécanique

DATE : le 18 juillet 2009

HEURE : 17 h

ENDROIT : stationnement de l'édifice municipal



Le billet, au coût de 25 \$ (13 ans et plus) et 10 \$ (12 ans et moins), sera en vente auprès de vos élus municipaux et à l'édifice municipal à compter du 8 juin 2009. Il est important de vous procurer votre billet à l'avance car la vente se terminera le 13 juillet 2009 et **qu'aucun billet ne sera vendu lors de l'activité.**



FÊTE DE LA FAMILLE

(activité gratuite en collaboration avec Scouts Canada)

Jeux gonflables et baignade sont au rendez-vous

avec hot dogs et rafraîchissements.

DATE : 15 août 2009 (en cas de pluie reportée au lendemain)

HEURES : 11 h à 15 h

ENDROIT : Camp Scouts sur le chemin Tamaracouta

Si vous êtes une association reconnue et que vous désirez organiser une activité dans votre voisinage, soumettez-nous vos demandes, une subvention pourrait vous être octroyée par la municipalité de Mille-Isles. Cette activité se doit d'être rassembleuse et encourager le bon voisinage. De plus, elle ne doit pas se dérouler en même temps que les activités énumérées plus haut.

Dates des séances ordinaires du conseil à venir :
6 juillet— 3 août—14 septembre

Publié le 8 juin 2009

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de réfection de chemins ont débuté et vont se prolonger tout au long de la saison estivale. Votre patience sera mise à l'épreuve mais dites-vous que « Paris ne s'est pas fait en un jour » et « Après la pluie, le beau temps ».

Selon un ordre chronologique et à moins de changement hors de notre contrôle, les chemins suivants bénéficieront de réfection :

- Chemin du lac Robert (présentement en cours, travaux de réfection complète de la structure de la rue, changement de ponceaux et pavage);
- Tamaracouta Est (présentement en cours, travaux de réfection complète de la structure de la rue, changement de ponceaux et pavage);
- Montée du Pont-Bleu (traitement de surface sur l'ensemble de l'emprise du chemin de la limite de la municipalité avec Saint-Jérôme jusqu'à l'extrémité du chemin, travaux prévus dans la semaine du 15 au 19 juin);
- Hammond (changements de ponceaux et traitement de surface d'ici la fin juin sur l'ensemble de l'emprise du chemin, de la route 329 au chemin Tamaracouta);
- Scraire (réfection majeure sur une distance d'environ 250 mètres, creusage de fossés, installation de bassin de captage, empierrement, remplacement de certains ponceaux à la limite de propriétés privées, réfection de la structure de rue et pavage, travaux prévus en août);
- Riddell (réfections sur courtes distances de la structure de la rue, remplacement de ponceau et pavage, travaux prévus en août);
- Tamaracouta Ouest (réfection de la structure de la rue et pavage près du 700, travaux prévus à la mi-septembre).



Des travaux d'entretien sont prévus tels le creusage de fossés, le nivelage, l'épandage d'abat-poussière (dès la mi-juin), le lignage de rue et plusieurs autres petits travaux ponctuels.

Nos sous-traitants et les employés affectés aux travaux vous demandent de porter une attention particulière à l'approche des travaux et de respecter la signalisation afin d'assurer votre sécurité et celle des travailleurs.

Vos élus municipaux se préoccupent des conditions routières sur le territoire de la municipalité et par l'effort d'investissement consenti cette année, ils estiment que la circulation sera grandement améliorée dans plusieurs secteurs de la municipalité.



Ces travaux font partie d'un programme d'amélioration continue de la voirie municipale et n'est que le début de ce processus qui, ils l'espèrent, sera maintenu pendant encore plusieurs années. Cette planification est faite en tenant compte de la capacité financière des contribuables et des programmes de subvention disponibles dans ce domaine.

Sous peu, le gouvernement annoncera les critères et les sommes disponibles pour la municipalité de Mille-Isles dans le cadre du programme de retour sur la taxe d'accise et vos élus pourront planifier les investissements majeurs futurs pour son territoire en tenant compte des priorités en voirie municipale.

URBANISME – LES RUBRIQUES DE JULIE



En mai dernier, la municipalité s'est enrichi des services de Madame Julie Lessard comme « inspecteur des bâtiments » adjointe.

Madame Lessard est diplômée en graphisme et a travaillé dans une firme d'architecture jusqu'en 2002. Après quelques années de réflexion, elle est retournée sur le banc scolaire pour terminer un diplôme d'études collégiales en sciences humaines qui l'a amené directement vers l'aménagement urbain.

Elle a terminé son baccalauréat en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal en avril 2009.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Pourquoi votre projet nécessite un permis!

Faites-le d'abord pour vous, de cette façon, vous assurez la conformité de votre projet avec les règlements en vigueur :

- ☛ - Règlement d'urbanisme
- ☛ - Code national du bâtiment
- ☛ - Code national de prévention des incendies
- ☛ - Code de plomberie
- ☛ - Code de sécurité pour les travaux de construction
- ☛ - Normes de construction pour les handicapés 1980 (CNRC)

C'est vous qui en tirerez le plus grand bénéfice, puisqu'un bon projet est nécessairement conforme aux normes prescrites. Le service de l'urbanisme tient à veiller à ce que les normes soient respectées, en privilégiant des aménagements respectueux de la nature.

Ensemble, soyons fiers de notre environnement!

La coupe de gazon sur le bord de l'eau est dorénavant interdite!

Une des plus grandes richesses de Mille-Isles est, sans contredit, nos cours d'eau et nos lacs. Le temps est maintenant venu de veiller à la protection des rives et à la qualité de l'eau afin de préserver notre biodiversité, tant enviée par les gens de la ville.

Développons ensemble notre conscience environnementale, en gardant en tête que l'occupation humaine est la principale cause de la présence des algues bleues dans nos lacs. Les installations septiques déficientes ainsi que nos rives dénudées, par cette coupe de gazon, entraînent le ruissellement inévitablement des phosphates qui contribuent à la propagation des algues bleues.

À Mille-Isles, l'environnement nous tient à cœur, c'est pourquoi il est maintenant interdit de couper le gazon dans la rive à une distance de 10 mètres (30 pieds) du bord de l'eau. Dans la bande riveraine, seule la renaturalisation est permise, puisqu'une rive renaturalisée sert de barrière aux ruissellements et veille au bon équilibre de nos cours d'eau. Et par simple mesure de prévention, pourquoi ne pas veiller au bon fonctionnement de votre installation septique?

D'ailleurs, en ce sens, la municipalité a mandaté monsieur Paul Mottart, technicien en environnement, pour la vérification de plus de 50 installations septiques susceptibles de polluer. Certains d'entre vous auront la visite de ce technicien cet été.

Bon été !

URBANISME – LES RUBRIQUES DE JULIE

Un permis pour tous les projets?

Effectivement, le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire du Québec (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>) exige que, pour tout projet de construction, de rénovation et d'aménagement, il y ait un permis émis préalablement par les municipalités, afin de s'assurer du respect des règlements d'urbanisme. Alors, voici la liste de travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation par la municipalité de Mille-Isles:

1- Permis de construction

- ☛ Nouvelle construction principale (résidentielle, commerciale ...)
- ☛ Rénovation, agrandissement, transformation d'un bâtiment principal
- ☛ Bâtiment accessoire (cabanon, remise, garage...)
- ☛ Transformation, agrandissement d'un bâtiment accessoire
- ☛ Installation septique
- ☛ Balcon

2- Permis de lotissement (lot faisant l'objet d'une opération cadastrale)

3- Certificat d'autorisation

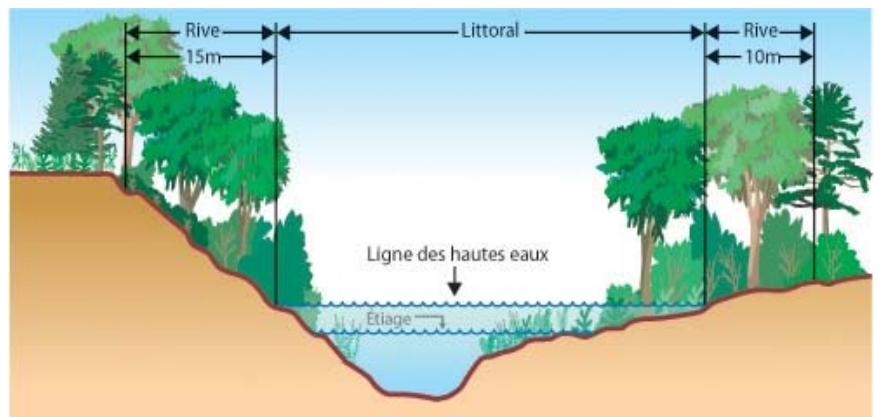
- ☛ Changement d'usage
- ☛ Démolition, réparation ou déplacement d'un bâtiment
- ☛ Enseigne
- ☛ Abattage d'arbres
- ☛ Coupe forestière
- ☛ Ouvrage dans la bande riveraine
- ☛ Piscine creusée
- ☛ Travaux de déblai et remblai
- ☛ Ouvrages de captages des eaux souterraines
- ☛ Usages temporaires (sauf les ventes de garages).

Alors si vous avez l'intention de faire des changements à votre propriété, n'hésitez pas à nous faire part de vos projets, nous veillerons à répondre à toutes vos questions afin d'en faciliter sa réalisation.

Qu'est-ce que la bande riveraine?

La bande riveraine nommée aussi la rive se définit comme une bande de terre située au pourtour des cours d'eau et des lacs. Cet espace à protéger s'étend à l'intérieur des terres sur une distance de 10 à 15 mètres, selon la pente et la hauteur du talus. Elle est mesurée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux afin de déterminer la limite de la rive sur chaque propriété.

Son couvert végétal constitué de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres assure l'union entre les écosystèmes aquatiques et terrestres. Cette bande riveraine joue plusieurs fonctions dont celui de prévenir ou réduire la contamination de l'eau par son assainissement que procure son couvert végétal. La purification de l'eau par les plantes est maintenant une méthode bien connue et prouvée. Cette technologie naturelle est de plus en plus utilisée par les grandes villes et aussi dans la conception



(figure 1), <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/richeesse/index.htm>

de nouveaux bâtiments écologiques. Certains ateliers utiliseraient même des marais artificiels pour purifier leurs eaux. La ville de San Diego utilise un marécage qu'ils ont eux-mêmes conçu afin d'absorber les contaminants des usines et du même coup, ils redonnent un nouvel habitat pour les oiseaux, amphibiens, et les mammifères.

En préservant la rive dans son état naturel, celle-ci assure une protection des habitats aquatiques et riverains tout en agissant comme écran contre le réchauffement de l'eau. De plus, la bande riveraine filtre la pollution et réduit ainsi les contaminants de l'eau en agissant comme une barrière. Ce qui explique pourquoi la bande riveraine est aussi importante à nos yeux!

CONTRÔLE ANIMALIER

Contrairement à l'année dernière, la vente de médaille pour chiens a débuté en mai. Plusieurs citoyens refusent de payer la médaille 2009 immédiatement sous prétexte qu'ils s'en sont procurés une en septembre 2008.

Vous devez comprendre qu'une médaille est payable annuellement et valide du 1er janvier au 31 décembre d'une même année. Ce qui diffère de l'an dernier, c'est que la signature d'un contrat avec une nouvelle entreprise en 2008 n'a pas permis la continuité de la vente de médaille avant la mi-juillet 2008.

Normalement et ce, chaque année, les médailles seront renouvelables à compter du mois de mai mais toujours valides du 1er janvier au 31 décembre.

Nous demandons votre collaboration afin de permettre aux patrouilleurs de faire leur travail dans un climat sain. Il est faux de prétendre que la municipalité tolérera que des gens menacent les employés de Patrouille Canine G.L.

Devant un refus, le patrouilleur vous émettra un avertissement et si dans le délai prescrit, vous n'avez pas acquitté les frais reliés à l'achat d'une médaille, nous vous émettrons un constat d'infraction et vous pourriez être poursuivi à la Cour municipale. Votre collaboration est appréciée !



Les bons comptes font les bons amis.

Sur un terrain privé de même que dans un endroit public, vos animaux doivent être tenus en laisse.

POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Vous ne pouvez vous imaginer à combien de reprises des gens ont du rebrousser chemin par peur d'être attaqué et/ou mordu par votre animal de compagnie.

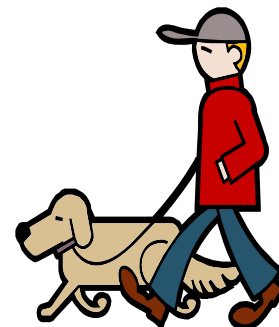
Il est important de vous rappeler que votre animal doit être maintenu en laisse dans les endroits publics de même que sur votre propriété privée.

Plusieurs animaux errent sur les chemins ou autres lieux publics. Veuillez, S.V.P., attacher votre animal afin de permettre la libre circulation des gens et aux travailleurs de faire leur boulot. Une simple visite de courtoisie pourrait se terminer par un cauchemar pour vous et le visiteur.

Un animal qui aboie constamment est une nuisance au sens de la loi mais aussi pour votre voisinage.

Soyez respectueux de votre environnement et permettez à vos voisins de profiter de la beauté du territoire de la municipalité en veillant sur votre animal.

MERCI !



RACES INTERDITES:

En vertu du règlement 2005-05 les races suivantes sont interdites sur le territoire de la municipalité :

Tout chien de race bull-terrier, Staffordshire-bull-terrier, American bull-terrier ou American Staffordshire-terrier ou toutes races hybride ou croisées issues des races mentionnées ci-dessus.

SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER

Si vous êtes témoins de cruauté envers les animaux, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de Patrouille Canine G.L. au **450 434-9702**.

Ils sont là pour répondre à ce genre d'appel et ont le pouvoir d'intervenir auprès du propriétaire de l'animal en question.

Patrouille Canine G.L. offre plusieurs autres services animaliers, tel que la capture d'animaux nuisibles. Il vous suffit de les appeler et de prendre entente avec eux.

Et n'oubliez pas, est considéré comme un animal nuisible ou dangereux :

- un chien qui aboie ou hurle est susceptible de troubler la paix ou le repos de toute personne;

- un animal qui cause du dommage à la propriété publique ou privée;
- un animal qui fouille dans les ordures ménagères;
- un animal errant sur la place publique ou sur toute propriété privée, sans le consentement de l'occupant ou du propriétaire;
- un chien qui mord, tente de mordre, poursuit, attaque ou blesse une personne ou un autre animal;
- un animal porteur de rage;
- un chien entraîné à l'attaque.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La municipalité de Mille-Isles est présentement à la recherche de personnes pour combler des postes de pompiers (ères) à temps partiel.

Résumé des principales fonctions :

- ⇒ Sous la supervision du directeur et des officiers du service de sécurité incendie, les candidats (es) devront notamment :
- ⇒ Lutter contre les incendies, effectuer les sauvetages et assister les citoyens dans toutes situations d'urgence incendie ou autres;
- ⇒ Appliquer les différents programmes de prévention et participer à l'éducation du public;
- ⇒ Participer à l'entretien de la caserne et des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions.

Qualifications et exigences :

- ⇒ Avoir accès à un véhicule pour se rendre à la caserne ou sur les lieux de certains sinistres lors d'appel d'urgence;
- ⇒ Détenir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans la première année de l'embauche;
- ⇒ Posséder un diplôme d'études secondaires et une formation de pompier 1 reconnue par l'École Nationale des Pompiers du Québec
- ⇒ ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et les délais prévus par la loi;
- ⇒ Être en bonne forme physique;
- ⇒ Avoir des aptitudes pour travailler en équipe;
- ⇒ Avoir un sens des responsabilités;
- ⇒ Avoir une grande disponibilité.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae selon une des façons suivantes :

Par la poste à l'adresse suivante :

Offre d'emploi pompiers (ères)
Municipalité de Mille-Isles
1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec J0R 1A0

Par courriel :

cduhamel@mille-isles.ca



Le service d'incendie de Mille-Isles

Notre service de sécurité incendie est intervenu à trois occasions depuis le mois de mars et heureusement aucun incendie majeur n'a eu lieu.

- ☛ À deux reprises l'appel concernait une ligne électrique rompue et les pompiers ont sécurisé les lieux
- ☛ Un appel pour système d'alarme défectueux.

Attention !

La visite de prévention des immeubles résidentiels va débiter prochainement. Il est fort possible qu'un pompier frappe à votre porte cet été. Cette visite a pour but de vous inciter à procéder à la vérification ponctuelle des avertisseurs de fumée et de répondre aux questions qui vous préoccupent. La durée de la visite est d'environ 30 minutes. Ce n'est pas toutes les propriétés qui seront visitées cette année car le programme d'inspection s'échelonne sur 5 ans. Merci de votre collaboration !

SÉCURITÉ PUBLIQUE

En cas d'incendie

La négligence et l'imprudence sont les principales causes des incendies à la maison. Un avertisseur de fumée peut vous sauver la vie. Y en a-t-il au moins un chez vous?

Se protéger contre les incendies

- Installez un [avertisseur de fumée](#) à chaque étage et dans chaque pièce fermée.
- Vérifiez son bon fonctionnement une fois par mois et remplacez au besoin la pile lors des changements d'heure au printemps et à l'automne.
- Remplacez vos avertisseurs selon les indications du fabricant.
- Installez un extincteur portatif, de préférence de type ABC, dans la cuisine. Apprenez à vous en servir.

Prévenir les incendies

- Ne laissez jamais d'aliments, surtout de l'huile, chauffer sans surveillance sur la cuisinière.
- Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture.
- Mettez les articles pour fumeurs hors de la portée des enfants et NE FUMEZ JAMAIS AU LIT.
- Entrez les liquides inflammables comme la peinture et les solvants, loin des sources de chaleur.
- Entrez À L'EXTÉRIEUR les réservoirs d'essence et de propane.

Si le feu se déclare

- APPELEZ LE 9-1-1 ou les pompiers.
- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes.
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation.
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher.
- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants du domicile. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs.
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements.
- Rendez-vous à votre lieu extérieur de rassemblement ou chez un voisin. **En aucun cas, ne retournez à l'intérieur.**
- Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la avec des linges humides et arrosez-la si possible. Allongez-vous sur le sol, placez un linge humide sur votre bouche, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours.

Quand le feu est éteint

- N'entrez pas dans votre domicile sans avoir obtenu l'autorisation de personnes compétentes; la structure pourrait s'écrouler.
- Informez vos assureurs et conservez tous vos reçus de dépenses occasionnées par l'incendie.

En cas d'incendie de forêt**SI VOUS HABITEZ UNE ZONE BOISÉE, VOUS POUVEZ VOUS PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT****En période de sécheresse :**

- Respectez les avis d'interdiction de feu à ciel ouvert ou la réglementation municipale.
- Nettoyez les abords de la maison en éliminant ou en éloignant tout ce qui peut brûler et propager le feu : bois de chauffage, herbes sèches, buissons, jouets, etc.
- Grillagez la cheminée et tous les conduits de fumée.
- Branchez un tuyau d'arrosage.
- S'il n'y a pas d'aqueduc, faites une provision d'eau dans une citerne.
- Établissez un plan d'évacuation avec tous les membres de votre famille et prévoyez un [lieu de rassemblement](#).
- Informez-vous auprès des autorités municipales ou du service de sécurité incendie de votre localité sur la marche à suivre en cas d'incendies de forêt ou d'évacuation.
- Entendez-vous avec vos voisins pour vous entraider en cas d'urgence.
- Suivez les bulletins météo et l'indice d'inflammabilité à la radio, à la télévision ou, s'il est accessible, dans Internet.

Préparez-vous lorsque le risque d'incendie de forêt se précise.**En cas d'évacuation**

- Si vous avez le temps, arrosez abondamment le terrain autour de votre maison, de même que le toit, au moyen d'un tuyau ou de gicleurs.
- Débranchez les entrées de gaz propane ou de gaz naturel.
- Coupez l'alimentation électrique.
- Rassemblez tous les membres de votre famille et rendez-vous à l'endroit prévu dans votre [plan d'évacuation](#).

Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des parents à l'extérieur de la zone menacée, informez les autorités municipales de l'endroit où vous joindre.**Pour respirer**

- Si l'incendie se rapproche ou que les vents poussent une épaisse fumée dans votre direction, respirez à travers un linge mouillé. Montrez aux enfants à tenir le linge devant leur bouche et leur nez pour éviter d'inhaler la fumée.
- Si vous avez des problèmes de santé, particulièrement des maladies cardiaques ou respiratoires, rendez-vous à un centre d'hébergement dès l'apparition de la fumée.

Pour en savoir plus ou pour avoir des directives bien adaptées à votre région, informez-vous auprès de votre service de sécurité incendie ou de la [Société de protection des forêts contre le feu \(SOPFEU\)](#).

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

En tant que présidente d'élection, désignée d'office par la Loi, je suis responsable de transmettre les informations importantes aux électeurs en utilisant les moyens de communication à ma portée.

Je dois cependant tenir compte de plusieurs facteurs avant de choisir ces moyens : le nombre d'électeurs, les spécificités de la population et du territoire ainsi que les moyens de communication dont ils disposent. De plus, la **clarté** et la **simplicité** sont des qualités primordiales pour la bonne compréhension des messages diffusés.

Les conditions requises pour être électeur sont les suivantes :

- **la date du 1^{er} septembre¹** de l'année d'élection régulière pour l'acquisition de la qualité d'électeur soit :
 - ⇒ être une personne physique ;
 - ⇒ être de citoyenneté canadienne ;
 - ⇒ ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse) ;

ET

⇒ remplir l'une des deux conditions suivantes être :

{	<ol style="list-style-type: none"> 1. être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ; 2. être, depuis au moins douze mois : <table style="border: none; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle; padding-right: 5px;">{</td> <td style="vertical-align: middle;"> <ul style="list-style-type: none"> - le propriétaire d'un immeuble² ; - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise² ; </td> </tr> </table> 	{	<ul style="list-style-type: none"> - le propriétaire d'un immeuble² ; - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise² ;
{	<ul style="list-style-type: none"> - le propriétaire d'un immeuble² ; - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise² ; 		

- **la date du scrutin de l'année d'élection** pour l'atteinte de la majorité (**18 ans**).

J'utiliserai l'Info Mille-Isles, le site Web et le courrier régulier pour vous communiquer l'information pertinente en cette année d'élection. Voici donc quelques renseignements qui, je l'espère, sauront vous être utiles.

Au moment d'écrire ce texte, les conditions requises pour être électeur ou être éligible à un poste de membre du conseil sont celles décrites dans les encadrés (source : Guide – Élections municipales, DGE-1009.5 (05-06)).

Si des changements survenaient, je vous en tiendrai informé par le biais d'envoi spécial.

Au cours des prochains mois, vous recevrez un lot d'informations et de formulaires à remplir, selon le cas. Je vous demande de porter attention à votre courrier et de visiter régulièrement notre site web.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Présidente d'élection.

Nous tenons à remercier **Gerry Iannuccilli Jr.**, pour sa précieuse collaboration. Monsieur Iannuccilli, résident de Mille-Isles, a accepté de traduire, du français à l'anglais, les textes rédigés par l'administration municipale et ce, **gracieusement**.

SINCÈRES REMERCIEMENTS !

Pour être « éligible à un poste de membre du conseil », toute personne doit :

- 1) **avoir le droit** d'être inscrite sur la liste électorale municipale (ne veut pas dire être obligatoirement inscrite sur la liste), c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes :
 - **le 1^{er} septembre¹ de l'année civile** où doit avoir lieu une élection régulière :
 - ⇒ être une personne physique ;
 - ⇒ être de citoyenneté canadienne ;
 - ⇒ ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi ;

ET

⇒ remplir l'une des deux conditions suivantes :

{	<ol style="list-style-type: none"> 1. être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ; 2. être, depuis au moins douze mois : <table style="border: none; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle; padding-right: 5px;">{</td> <td style="vertical-align: middle;"> <ul style="list-style-type: none"> - le propriétaire d'un immeuble² ; - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise² ; </td> </tr> </table> 	{	<ul style="list-style-type: none"> - le propriétaire d'un immeuble² ; - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise² ;
{	<ul style="list-style-type: none"> - le propriétaire d'un immeuble² ; - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise² ; 		

- **la date du scrutin de l'année de l'élection** pour l'atteinte de la majorité (**18 ans**) ;

- 2) de plus, **résider de façon continue ou non** sur le territoire de la municipalité **depuis au moins douze mois**.

PLACE AUX CITOYENS

(Petites annonces)

ATELIER JUST'ART REIS CAMP DE JOUR D'ART ET NATURE

#630 Tamaracouta, Mille-Isles, J0R 1A0, (450)438-5557, sylvielartiste@hotmail.com

- ◆ **Cinq jours de création, d'exploration et de plaisir.**
- ◆ **Pour les jeunes qui aiment les arts.**
- ◆ **Les activités artistiques auront lieux dans mon atelier :** Poterie, initiation au tour de potier, mosaïque, crayon plume, masque, maquillage de visage créatif, encaustique, design de t-shirt, tie-dye, bâton de marche, peinture sur toile, bijoux, sculpture, dessin, livre doré médiévale, etc.....
- ◆ **Activités dans la nature :** Un feu de camp nous accompagnera pendant chaque journée de création, marche et découverte des éléments de la nature, petit zip line, pneu balançoire, balançoires, filet de volleyball, panier de basket, matériels de cirques, etc..
- ◆ **Les œuvres créés durant le camp seront exposées dans la nature à la fin du séjour.**
- ◆ Un CD de photos des activités et des projets d'artistiques de vos enfants sera disponible.

Inscription dès maintenant, les places sont limitées.

Un minimum de 5 participants par camp

Venez rencontrer l'artiste et visitez l'**ATELIER JUST'ART REIS** à Mille-Isles

Pour plus d'informations SVP communiquez avec : SYLVIE REIS

Artiste multidisciplinaire, Spécialiste en arts visuel & bilingue

(450) 438-5557. sylvielartiste@hotmail.com

- | | |
|--|---|
| 1. | 29 juin au 3 juillet, âge : 5 à 8ans |
| 2. | 13 juillet au 17 juillet, âge : 8 à 13ans |
| 3. | 27 juillet au 31 juillet, âge : 5 à 8ans |
| 4. | 10 août au 14 août, âge : 8 à 13 ans |
| Prix : \$200, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 | |

- | | |
|--|---------------------------------|
| 5. | 17 août au 21 août, 14 à 16 ans |
| Prix : \$270, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 | |

VOICI 2 ATELIERS D'ÉTÉ ORGANISÉS PAR L'AUTRE VERSANT

Centre de ressourcement, 180 Tamaracouta, Mille-Isles

www.ressourcement.ca

La **BIODANZA** est une invitation à danser et à célébrer la vie ensemble. Elle propose de retrouver le plaisir d'être en vie, par des exercices, des danses et des rencontres en musique. La Biodanza est un processus de développement personnel qui permet de développer des liens affectifs avec soi, nos semblables et le monde qui nous entoure. En stimulant la joie de vivre, la Biodanza nous invite à retrouver le sens sacré de la vie et à s'émerveiller devant les beautés qu'elle nous propose.



Facilitatrice : Cassandre Lescarbeau, [stagiaire en formation sous la supervision de l'École de Biodanza Rolando Toro de Montréal](#)



Horaire : Les **jeudis**, de 19h30 à 21h30, du 4 juin au 30 juillet.

Prix : 90 \$ pour la session de 9 cours ou 15 \$ par cours

Inscription : (450) 431-7575 ou aurdralia@hotmail.com

Un **ATELIER CHAMANIQUE** avec *Catherine Rose BearHeartWoman*

Découvrez avec nous :

- La Présence de la Terre Mère comme agent de guérison
- La Roue de Médecine et ses multiples enseignements
- Comment vivre l'intimité avec soi et retrouver son pouvoir personnel
- Le voyage chamanique au tambour pour trouver notre animal totem de guérison
- Un <sweatlodge> pour la purification des 5 aspects humains

Date : **Mercredi le 24 Juin** de 14h00 à 22h00 +

Don recommandé \$60 ; Apportez un plat pour un repas communautaire

Inscription ou information : 450-226-3175, Catherine Rose Strecko catherine.strecko@sympatico.ca

Les prochaines dates pour participer à un Sauna Amérindien : **les vendredis 17 juillet et le 31 juillet en soirée**



PLACE AUX CITOYENS

(Petites annonces)

Le Dindon Sauvage à Mille-Isles

Quelle surprise lorsque mon épouse et moi avons aperçu un dindon sauvage sur notre pelouse. Lors d'une journée de bruine l'oiseau était en quête de vers blancs (larves de hannetons et de scarabées).

Le dindon demeura en vue pour quelques minutes nous permettant le temps de sortir notre guide des oiseaux et de confirmer nos observations. Le dindon fut identifié comme une femelle identique à celle dans la photo qui suit.

Les femelles ne sont pas aussi impressionnantes que les mâles mais quand même elles sont imposantes.

J'avais déjà eu l'occasion d'observer ces oiseaux auparavant lorsqu'en séjour dans les États du Nord-est Américain. Surtout des femelles mais aussi quelques mâles. Par contre j'ai une autre observation au Québec, soit au printemps de 2007 sur la route 117 au sud du village de Labelle lorsqu'un dindon traversa la route en avant de l'auto.

Un peu de recherche et surprise. Ces oiseaux sont déjà installés dans la vallée de la Rivière Rouge entre Arundel et Harrington depuis déjà une dizaine d'années.

Faut croire qu'ils sont en nombre suffisant au Québec car ce printemps il y a eu une saison de chasse officielle visant cette espèce. La chasse est défendue en automne. Le chasseur en plus d'être détenteur du certificat du chasseur, pour obtenir un permis de chasse au dindon sauvage, doit être titulaire d'une attestation qui confirme qu'il a suivi le cours sur la chasse au dindon sauvage. Nous leur souhaitons longue vie parmi nous.

Gérald Guay



Les Savons de Franshesca

- ◆ *Savons naturels fait à la main*
- ◆ *Fabriquer à base d'huile d'olive et d'huile de coco*
- ◆ *Additifs précieux ex : farine d'avoine, huile de noyaux d'abricot...*
- ◆ *Excellents pour la peau*
- ◆ *Ouverture a compté du 1 Juin*
- ◆ *Sur rendez-vous seulement*

Contactez France aux : 450-431-5298 514-713-0615

A BIENTÔT !

Nous tenons à souligner aux lectrices et lecteurs de l'Info Mille-Isles que les textes soumis par la population, commerçants, associations ou autres sont reproduits intégralement sans qu'aucune correction ne soit apportée.

C'est leur responsabilité de nous fournir un texte dactylographié, corrigé et traduit.

Merci de votre compréhension!

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES—CALENDRIER À CONSERVER

Municipalité de Mille-Isles

Collecte matières résiduelles et recyclables 2009
Residual and recycling matters 2009

JANVIER/JANUARY						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER/FEBRUARY						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS/MARCH						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL/APRIL						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI/MAY						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN/JUNE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET/JULY						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT/AUGUST						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE/SEPTEMBER						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE/OCTOBER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE/NOVEMBER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE/DECEMBER						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

□ Matières résiduelles
Residual matters

○ Matières recyclables
Recycling matters

⬡ Recyclables et résiduelles
Residual and recycling matters

AVIS IMPORTANT :

Depuis le 25 mai 2009, la collecte des matières résiduelles (déchets) s'effectue à chaque semaine et ce, jusqu'au 31 août 2009 inclusivement.

BÉNÉVOLES POUR LES MESURES D'URGENCES

Liste de bénévoles pour les mesures d'urgences :

Vous désirez apporter votre aide en cas de besoin, envoyez-nous vos nom, adresse, no. de téléphone, adresse courriel et votre domaine d'expertise à cduhamel@mille-isles.ca ou au 450-438-2958

Vos élus municipaux

Carson Collins, maire
maire.mille.isles@sympatico.ca

André Durocher, siège no 1

Ilene Geringer, siège no 2

Denise Brabant, siège no 3

Willis Black, siège no 4

Ronald Lescarbeau, siège no 5

George Dawson, siège no 6

Services municipaux

Michel Morin : Inspecteur municipal
mmorin@mille-isles.ca Voirie municipale
Émission des permis

Marc Auclair : Contremaître voirie
mauclair@mille-isles.ca municipale

Alain Charbonneau Directeur service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca

Claude Duhamel : Coordonnateur
cduhamel@mille-isles.ca à la vie communautaire

Chrystine Slight : Technicienne administrative
cslight@mille-isles.ca

Nathalie Paquette : Coordonnatrice comptabilité
npaquette@mille-isles.ca

Julie Lessard : Inspecteur des bâtiments
jlessard@mille-isles.ca adjointe

Johanne Ringuette : Directrice générale
dg@mille-isles.ca

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi
De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi de 8 h à 13 h

**Lors des jours fériés suivants,
les services municipaux sont interrompus :**

Jour de l'an
2 janvier
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Journée nationale des patriotes
Fête nationale du Québec
Fête du Canada
Fête du travail
Action de Grâce
24 décembre
Noël
26 décembre
31 décembre

**DERNIER VERSEMENT DES TAXES
MUNICIPALES :**

13 août 2009

Pour nous joindre :
1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles
(Québec) J0R 1A0
info@mille-isles.ca

 450.438-2958  450.438.6157
Site web : www.mille-isles.ca

Le bureau municipal sera fermé
les mercredis 24 juin et 1er juillet 2009
ainsi que le 7 septembre 2009.

PARUTION DE L'INFO MILLE-ISLES

Pour être publié, vous devez nous faire parvenir votre texte
corrigé et dont la mise en page est faite.
Le tout doit être fourni selon la langue désirée.

Pour l' édition de :

Septembre : avant le 15 août
Décembre : avant le 10 novembre
Mars : avant le 15 février
Juin : avant le 15 mai



For informations :
450 562-5797